

Les produits ista et les émissions d'ondes radiofréquences



Les appareils ista sont équipés de modules radio.



Les appareils ista (compteurs d'eau, répartiteurs de frais de chauffage, compteurs d'énergie thermique, DAAF et sondes de température) sont équipés de modules radio.

- Si la relève des consommations s'effectue en radio relève :
Un technicien relève, une à deux fois par an dans le bâtiment, les consommations via un appareil qui communique avec les modules radio.
- Si la relève des consommations s'effectue en télérelève (relève à distance) :
 - Les modules radio communiquent les consommations à un concentrateur positionné dans les parties communes.
 - Le concentrateur transmet ensuite les consommations à ista pour traitement.

Dans les deux cas de relève, les modules radio émettent des ondes radiofréquences pour pouvoir communiquer.

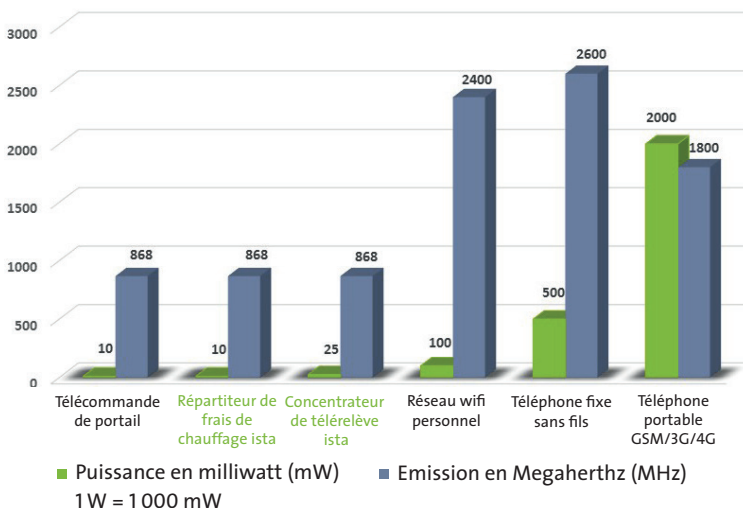
ista respecte les normes en vigueur sur les appareils radiofréquences à faible portée.

i

ista utilise une bande de fréquence répondant à la directive européenne 1999/5/CE dite "R&TTE" concernant l'émission d'ondes des terminaux de télécommunication et des équipements radio. De plus, les modules radio ista ont l'une des puissances d'émission d'ondes radiofréquences parmi les plus basses du marché.



Puissance et fréquence d'émission d'ondes radiofréquences des appareils de notre quotidien



Le niveau d'ondes radiofréquences émis par les modules radio ista n'est pas nocif pour la santé.

Les ondes sont caractérisées selon :

- La fréquence d'émission en hertz
- La puissance d'émission en watt

La fréquence et la puissance d'émission sont les deux principaux critères d'évaluation de nocivité des ondes.

Toute fréquence d'émission, hors rayon X et ultraviolet, est considérée comme inoffensive pour les cellules du corps humain (comme les ondes radiofréquences et infrarouges).

Info +

Nos appareils émettent autant d'ondes radiofréquences qu'un bip de garage et 200 fois moins qu'un téléphone portable (puissance).

Les modules radio ista n'émettent pas en continu.

Par exemple, dans le cas de la radio relève, l'émission d'ondes radiofréquences dure **0,04 secondes** lors de chaque relevé.



Bien qu'ista s'efforce de publier des informations les plus à jour et les plus exactes possibles, ista ne revendique pas, ni ne s'engage, ni ne garantit l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ce support.

ista cis S.N.C au capital de 3.100.000 Euros
30 avenue Carnot ■ 91300 Massy



www.ista.fr

005206